

Quel est le meilleur statut juridique pour une petite entreprise ? Quel statut juridique choisir pour une petite activité ? WikiCréa vous aide à faire le point sur le choix du régime juridique de votre future entreprise.

Vous souhaitez créer une petite entreprise et vous vous posez la question du statut juridique : essayons d'y voir plus clair.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il y a en France deux types d'entreprises :

- les entreprises individuelles,
- et les sociétés.

1) Les entreprises individuelles.

Les entreprises individuelles permettent d'exercer son activité sous son nom propre, c'est-à-dire sans créer une personne morale de type société. Il existe trois types d'entreprises individuelles :

- l'**entreprise individuelle classique (EI)** : c'est la forme traditionnelle d'entreprise individuelle, qui nécessite tenue d'une vraie comptabilité,
- l'**EIRL** : c'est une entreprise individuelle avec option pour la responsabilité limitée (option cochée pour mieux protéger le patrimoine personnel du dirigeant),
- la **micro-entreprise (ex régime auto-entrepreneur)** : c'est une entreprise individuelle qui bénéficie d'un régime fiscal et social très simplifié.

2) Les sociétés.

Contrairement aux entreprises individuelles, les sociétés sont dotées de la **personnalité morale** : elles existent par elles-mêmes, ce qui entraîne des formalités de constitution un peu plus complexes. Par ailleurs, les sociétés sont dotées de leur propre patrimoine.

Il est possible de créer une société seul ou à plusieurs :

- l'**EURL** est une société à responsabilité limitée unipersonnelle, dans laquelle le gérant cotise à la Sécurité sociale pour les indépendants (ex RSI),
- la **SARL** est une société à responsabilité limitée qui comporte plusieurs associés,
- la **SASU** est une société par actions simplifiée unipersonnelle, dans laquelle le dirigeant est assimilé-salarié,
- la **SAS** est une société par actions simplifiée qui comporte plusieurs associés.

Enfin, rappelons qu'il existe des formes d'entrepreneuriat alternatives, par exemple :

- l'**association loi 1901**,
- la **coopérative d'activité**,
- le **statut d'entrepreneur salarié**,
- ou encore le **chèque emploi-services**.

A présent, voyons quel est le meilleur statut juridique pour une petite entreprise en fonction des critères de choix les plus importants.

Le meilleur statut juridique pour une petite entreprise : bien

choisir.

Voici une liste de questions qui vous permettra de choisir le meilleur statut juridique pour votre activité.

Exercerez-vous votre activité à titre principal ou secondaire ?

Si vous exercez votre activité indépendante à titre secondaire, nous vous conseillons le statut de la **micro-entreprise** qui est de loin le plus simple à créer et à gérer.

Aurez-vous des associés ?

Pour intégrer des associés, vous devrez obligatoirement créer une société :

- créez une **SARL** si vous souhaitez une rémunération mensuelle et si vous souhaitez optimiser le niveau de vos cotisations sociales,
- créez une **SAS** si vous vous préférez une meilleure protection sociale, ou si vous souhaitez vous rémunérer principalement sous forme de **dividendes**.

Votre activité est-elle risquée ?

Si votre activité comporte des risques professionnels ou personnels, ou si vous souhaitez emprunter une somme importante pour démarrer, préférez créer **une société**.

Votre activité nécessite-t-elle un haut niveau de crédibilité ?

Si vous travaillez avec de grands donneurs d'ordre, si vous faites de l'import-export ou si vous signez d'importants contrats, vous aurez besoin d'afficher un niveau de crédibilité suffisant. Privilégiez alors un statut de type **société**, avec un niveau de capital social correct.

Votre activité est-elle évolutive ?

Si vous créez une start-up ou si vous pensez que votre activité pourrait se développer rapidement, préférez un statut **SASU** (si vous êtes seul) ou **SAS** (si vous êtes plusieurs associés). Nous vous conseillons en outre d'opter pour la **variabilité du capital** si vous pensez ouvrir prochainement votre capital.

Souhaitez-vous éviter la Sécurité sociale pour les indépendants (ex RSI) ?

Si vous souhaitez éviter l'ex RSI et ses dysfonctionnements, créez une **SASU** (si vous êtes seul) ou une **SAS** (si vous êtes plusieurs). En effet, ces deux formes juridiques permettent aux dirigeants de bénéficier du statut d'assimilé-salarié, rattaché au régime générale de la Sécurité Sociale.

Votre conjoint travaillera-t-il avec vous ?

Tous les statuts juridiques permettent la participation de votre conjoint à votre activité. **Voir notre article sur le statut du [conjoint-collaborateur](#).**

Des outils Excel pour gérer votre petite entreprise (gratuit).

Voici quelques outils qui pourraient vous faciliter la vie :

- un modèle de **plan financier prévisionnel**, facile à compléter : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. [Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)

Voir aussi notre article : [Un simulateur de statuts juridiques sur Excel](#)